

Lac de Saint-Cassien : l'entrepreneur pris en flagrant délit de dépôt sauvage

On ne dira jamais assez ce que l'incivilité, autour et dans le lac de Saint-Cassien, cause comme dégâts. L'écogarde Laurent Perrot, veille et travaille en collaboration permanente avec la gendarmerie et les polices municipales du Pays de Fayence.

Jeudi en fin de journée, c'est avec celle de Tanneron et à côté de la Maison du lac qu'il a pris en flagrant délit un entrepreneur des Alpes-Maritimes indélicat, venu là décharger ses gravats. Pris sur le fait, il n'a pu que reconnaître son acte stupide. D'autant plus que les bénévoles qui nettoient

le lac tous les mois avaient déjà relevé quelques indices. Les gendarmes ont invité l'intéressé à reprendre les quelque 74 sacs remplis de gravats, 25 sacs de ciment, de déchets polluants, gouttières, palettes et autre brouette... Tache dont il a dû s'acquitter vendredi et hier...

Dommmages et intérêts

Une « belle prise » estimée à 4 tonnes, déposées en plusieurs fois. Rappelons que le code de l'Environnement punit très sévèrement ces infractions. Le contrevenant risque plusieurs milliers d'euros d'amende et la con-

fiscation de son véhicule. La communauté de communes du Pays de Fayence, EDF (gestionnaire du lac) et l'association bagnolaise d'information, reconnue d'utilité publique, vont déposer plainte et se constituer partie civile. Des dommages et intérêts vont être réclamés afin que cette personne retrouve le chemin de la déchetterie. Un procès-verbal a été dressé, ainsi qu'une convocation à la gendarmerie très prochainement. Avis aux amateurs de ce genre d'incivilité : d'autres opérations vont suivre, de jour comme de nuit.

C. G.



Une bien triste image, malheureusement courante autour du lac.

(Photo C. G.)